



CANADIAN COUNSELLING AND
PSYCHOTHERAPY ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE
COUNSELING ET DE PSYCHOTHÉRAPIE

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie applaudit à la création du nouvel Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario par le gouvernement ontarien

OTTAWA (le 2 avril 2015) Aujourd'hui, l'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) tient à féliciter le gouvernement de l'Ontario pour la promulgation officielle de la *Loi de 2007 sur la psychothérapie* survenue hier et faisant en sorte que cette législation est maintenant officiellement mise en vigueur par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

L'ACCP se consacre à l'amélioration de la profession du counseling et de la psychothérapie au Canada. En tant qu'association nationale bilingue de conseillers de formation professionnelle engagés dans des professions d'aide, l'ACCP compte plus de 5300 membres travaillant dans divers domaines, tels que l'éducation, le développement de l'emploi et des carrières, le travail social, les affaires, l'industrie, la santé mentale, la fonction publique, le gouvernement et la pratique privée.

L'ACCP appuie depuis de nombreuses années les démarches visant une réglementation dans toutes les provinces. En 2002, l'Ontario entreprenait de s'orienter vers la réglementation. À cette époque, seul le Québec avait une réglementation, mais depuis, la Nouvelle-Écosse et maintenant l'Ontario ont emboîté le pas. En outre, l'Association s'est engagée activement par l'entremise de l'Ontario Alliance of Mental Health Practitioners (OAMHP) dans le soutien des efforts de réglementation en Ontario.

« La réglementation d'une profession exige un engagement et de la collaboration entre le gouvernement, la profession et les principales parties intéressées. L'ACCP est fière de participer à cet effort de collaboration et à ce jalon important dans l'évolution de la profession, explique Blythe Shepard, présidente de l'ACCP. L'Association félicite le Conseil transitoire de l'Ordre des psychothérapeutes autorisés pour cette réalisation remarquable. Nous espérons que la réglementation de la profession en Ontario donnera un nouvel essor aux efforts de réglementation dans les autres provinces et territoires du Canada. »

-30-

L'Association canadienne de counseling et de psychothérapie (ACCP) est une association nationale bilingue, qui offre aux conseillers et psychothérapeutes professionnels l'accès à des programmes de formation exclusifs, des possibilités de certification et de perfectionnement professionnel, ainsi qu'un contact direct avec des collègues professionnels et avec des groupes de spécialité. L'ACCP fait la promotion de la profession et de ses contributions à la santé mentale et au bien-être de tous les Canadiens.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Emily Reid, Affaires publiques

Tél. : 613-233-8906, Téléc. : 613-796-4708

ccpa@impactcanada.com